

# Parents, l'école de votre enfant est en danger !

<p><b>1. Savez-vous</b> que vous allez bientôt devoir payer pour l'éducation de votre enfant de moins de 4 ans ?</p>	<p><b>1.</b> C'est ce qui va se passer avec la création des "jardins d'éveil" payants en remplacement des classes de maternelles.</p>
<p><b>2. Savez-vous</b> que votre enfant a quasiment perdu un an d'enseignement sur la totalité de sa scolarité ?</p>	<p><b>2.</b> La disparition du samedi matin entraîne la suppression de 72 heures par an. Sur l'ensemble de sa scolarité, c'est l'équivalent de 7 mois d'école qui lui sont retirés.</p>
<p><b>3. Savez-vous</b> que votre enfant ne bénéficiera plus de rencontres sportives, sorties culturelles, cinéma et théâtre ?</p>	<p><b>3.</b> Dès le mois d'août 2009, le gouvernement ne renouvellera pas ses conventions avec les associations éducatives ( USEP, UFOLEP, FOL, Ligue de l'Enseignement, OCCE, etc...). 1500 postes d'enseignants détachés sont supprimés.</p>
<p><b>4. Savez-vous</b> que si votre enfant est en difficulté il ne bénéficiera plus de l'aide d'un enseignant spécialisé ?</p>	<p><b>4.</b> 3000 postes spécialisés (RASED) supprimés dès la rentrée 2009. Et ce n'est que le début... L'aide personnalisée ne répond pas à la difficulté lourde ; elle ne répond même pas aux besoins de tous nos élèves ...</p>
<p><b>5. Savez-vous</b> que votre enfant est fiché dès son entrée à l'école ?</p>	<p><b>5.</b> Tous les enfants inscrits à l'école sont automatiquement rentrés dans un fichier informatique centralisé dénommé "Base élèves".</p>
<p><b>6. Savez-vous</b> que votre enfant peut être confié à des gens sans formation et dans des conditions de sécurité discutables les jours de grève ?</p>	<p><b>6.</b> Les mairies sont tenues de mettre en place un service minimum d'accueil les jours de grève. Aucune qualification, aucune formation ne sont exigées pour les personnes qui accueillent vos enfants, sans limite d'effectif. Mais la loi s'attaque au droit de grève...</p>
<p><b>7. Savez-vous</b> que l'enseignant de votre enfant ne sera bientôt plus remplacé durant les absences de courtes durées ?</p>	<p><b>7.</b> Les remplaçants dépendront bientôt d'une "agence de remplacement" pour les absences de longue durée. Finis les remplacements pour les absences courtes. Le recours à des emplois « kleenex » de vacataires sans formation sera généralisé</p>
<p><b>8. Savez-vous</b> que l'école de votre enfant risque d'être transformée en entreprise ?</p>	<p><b>8.</b> Le regroupement d'écoles en énormes Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP), de plus de 15 classes, dotés d'un conseil d'administration et d'une direction chargés de la « gestion administrative et financière » obligera les écoles à fonctionner comme des entreprises</p>